

Arrêté n° 158/2019

Le Maire de la Commune de Vendargues

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

VU l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Route

VU l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière

CONSIDERANT qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de règlementer la circulation et le stationnement dans différentes rues sur l'ensemble du territoire de la commune, afin de permettre la réalisation de travaux de voirie (Passage de caméras dans les réseaux d'eaux usées) par l'entreprise VEOLIA du 4 Février au 29 Mars 2019 inclus.

A R R E T E

Article 1 Afin de permettre la réalisation de travaux de voirie (Passage de caméras dans les réseaux d'eaux usées) par l'entreprise VEOLIA du 4 Février au 29 Mars 2019 inclus - la circulation sera règlementée de la façon suivante :

Nature des travaux : utilisation d'un camion hydrocureur et d'un véhicule utilitaire caméra

- **Stationnement interdit sur l'emprise du chantier**
- **Travaux en demi-chaussée – mise en place d'une circulation alternée chaque fois que nécessaire**

Liste des rues concernées :

zone 1 - Quartier Devèze
Étiquettes de lignes
AVENUE DU STADE
IMPASSE DES HAUTS DE VENDARGUES
RUE DES DEVEZES
RUE DES ROSIERS
RUE DES SPORTS
RUE DU RESERVOIR

zone 2 - Quartier Cadoule
Étiquettes de lignes
AVENUE DU 8 MAI 1945
IMPASSE DE LA SARIETTE
IMPASSE DES COTEAUX
IMPASSE LEON BLUM
PLACE CHARLES DE GAULLE
RUE DE L OLIVETTE
RUE DE LA CADOULE
RUE DE LA PICHOLINE
RUE DU PETIT CHEMIN VERT

zone 3 - Quartier Coopérative
Étiquettes de lignes
AVENUE DU 8 MAI 1945
AVENUE GEORGES POMPIDOU
IMPASSE DE L AUBEPINE
LES AIRES VIEYES
RUE DE L OLIVERAIE
RUE DES CEDRES
ZAC POMPIDOU
IMPASSE DES MOUETTES
RUE DE LE CAVE COOPERATIVE
ALLEE DES ACACIAS
IMPASSE DES FLAMANTS ROSES
RUE DES FLAMANDS ROSES

zone 4 - Quartier Salaison
Étiquettes de lignes
CHEMIN DES QUATRE COINS
IMP PRES D ARENE
IMPASSE CHOPIN
IMPASSE DE LA COCARDE
IMPASSE PAUL LUC SABATIER
PASS PRIVE ABRIVADO SALAISON
RUE DE L ABRIVADO
RUE DE L AFICION
RUE DE L OREE DU BOIS
RUE DES AIRES
RUE DES RAZETEURS
RUE DU SALAISON
RUE DU TEYRON
RUE LAMASSE

zone 5 - Zone Artisanale
Étiquettes de lignes
IMP MILLEPERTUIS
RUE DE MASSACAN
RUE TERRE DE ROY
RUE TERRE MEGERE



Article 2 L'entreprise sera chargée de mettre en place les panneaux de signalisation réglementaires, et notamment un alternat par feux ou manuel, pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 3 Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 4 Le Directeur Général des Services, la Gendarmerie de Castries, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera :

- Transmise à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Castries
Aux responsables des entreprises de transport en commun

- Publiée en Mairie

Pour le Maire empêché,

Le 1^{er} Adjoint,
Guy LAURET.